

Veillez patienter.

veillez patienter.

Nous avons différents fuseaux horaires. Cette université se trouve à Saskatoon.

Au lieu de commencer à midi, ils vont commencer à 11 heures.

Est-ce que le test en français va bien? Je vous prie de m'informer.

est-ce que quelqu'un peut m'indiquer ça marche vers le français?

- Oui bonjour, ça fonctionne très bien. Les sous-titres sortent bien.

- Bonjour tout le monde, nous allons commencer.

Bonjour, bienvenue à tous et à toutes. Nous allons commencer sous peu.

D'ici une minute.

Je m'appelle Karyn.

Je fais partie de l'équipe de DIH à l'université de Saskatchewan. Avant de commencer, je veux vous dire que l'événement dos d'aujourd'hui aura l'interprétation anglais français ainsi que sous-titrage. Je vais inviter ma collègue Fatimah pour expliquer l'interprétation.

merci Fatima.

Nous avons aussi le sous-titrage.

Veillez noter les liens que ma collègue affichant dans le clavardage. Choisissez votre langue préférée.

merci beaucoup et bienvenue. Je m'appelle Karyn.

Je fais parti de l'équipe de la Croix-Rouge canadienne.

Si jamais vous avaient des questions, au niveau de l'interprétation, je vous prie de poser vos questions dans la boîte de clavardage.

Je vais présenter le président de la Croix-Rouge canadienne pour la Saskatchewan, qui va vous souhaiter la bienvenue.

- Bonjour et bien après-midi.

J'ai le plaisir de vous accueillir à notre conférence annuelle sur le droit humanitaire international organisé en partenariat avec l'université de Saskatchewan. Le département d'études politiques et le collège de droit. Cette conférence est organisée chaque année pour permettre au public de la caisse Saskatchewan et d'ailleurs de cette terre assez important questions humanitaire. Tout d'abord, je voudrais vous dire que nous reconnaissons que l'université de la Saskatchewan se trouve sur les territoires de la patrie des métisses. Nous rendons hommage aux ancêtres des premières nations et des métisses de cette terre. Je voudrais dire que je trouve sur les territoires de traité numéro quatre l'engagement public sur les questions humanitaires et le droit international humanitaire fait partie intégrante du mouvement de la Croix-Rouge.

Le mandat des sociétés nationales est compris, la Croix-Rouge canadienne, et de diffuser des informations sur cet ensemble de lois.

Nous espérons que vous repartirez aujourd'hui avec une meilleure compréhension de la DIH et de son importance pour la protection des victimes de conflits armés y compris les enfants, parce qu'il y a des conséquences à long terme qui peuvent perdurer pendant des années. Par exemple la destruction d'une école peut priver les enfants assistait à l'école.

Selon un rapport de CICR, la majorité des 20 pays les

plus vulnérables aux changements climatiques sont en guerre.

On n'a pas toutes les réponses, mais nous savons qu'il est important de s'assurer que les protections sont en place pour réduire les souffrances. Pour ça, nous allons discuter de ces enjeux aujourd'hui. Nous sommes fiers de nous associer à l'université de la Saskatchewan pour offrir cet événement. J'aimerais remercier tous ceux qui ont joué un rôle dans l'organisation de cet événement, notamment le Docteur Kirsten Fisher.

Je vous remercie tous et toutes d'être avec nous et au conférencier.

- Merci Luc.

Maintenant je voudrais passer la parole à la modératrice aujourd'hui, mais tout d'abord je voudrais attirer l'attention à la fonction de questions et réponses. Vous pouvez poser vos questions n'importe quand, mais on va répondre à vos questions durant la section de questions et réponses. Je vous prie de poser vos questions dans la boîte de questions-réponses. Il y a aussi la bande clavardage. Vous pouvez utiliser cette boîte et si vous désirez partager des commentaires ou questions techniques, on va essayer de répondre en fournissant une solution à vos problèmes techniques.

Merci à tout le monde.

Maintenant, je voudrais céder la parole à la Docteur Kirsten Fisher.

De l'université de la Saskatchewan.

Opérant à travers les disciplines. Ces domaines traditionnels, elle travaille sur des questions de

gouvernance mondiale et de droits de l'homme, le droit pénal international, de politique de la cour pénale internationale de justice après atrocité de reconstruction sociale poste conflit, en particulier en Afrique.

Docteur Fisher, je vous cède la parole.

- Bienvenu tout le monde.

Comme Luc a suggéré, nous avons un monde tellement intéressant devant nous. J'ai hâte à cet événement.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux participants et à l'auditoire de la part de l'université de la Saskatchewan.

Nous sommes les cours hautes avec la Croix-Rouge canadienne, le département des études de sciences politiques à l'université de la Saskatchewan et le département de l'école de droit.

Nous sommes vraiment ravis de vous accueillir.

Chaque année, on essaie de faire une conférence pour les personnes qui sont intéressées aux droit international humanitaire.

Cette année, ça va être intéressant, avec la préoccupation pour les générations futures.

Merci Luc pour votre reconnaissance des territoires traditionnels.

Maintenant, je voudrais présenter Sophie Rondeau, qui va présenter notre travail de la Croix-Rouge canadienne au niveau international.

Elle va parler généralement de droit international humanitaire, DIH.

Docteur Sophie Rondeau et conseillère juridique principale est avocate au barreau de Québec est membre associée au CA H.

Elle est membre associée là-bas.

Elle détient un doctorat de l'université de Laval
Croix-Rouge canadienne, elle était réellement chargée
de cours à l'université de Sherbrooke.

Merci Sophie.

- Merci Docteur Fisher et merci à tout le monde
d'assister à ce séminaire.

Merci de votre remarque d'ouverture.

C'est toujours un plaisir de parler du DIH je tiens
également à préciser que je m'adresse à vous depuis
Montréal. La nation mohawk est reconnue comme étant la
garde monétaire sur laquelle je vis. Montréal est
historiquement connu comme lieu de rassemblement pour
de nombreuses premières nations. Aujourd'hui, elle
abrite une population diversifiée doit obtenir d'autres
peuples.

Je veux montrer mon respect pour les liens présents et
à venir dans nos relations avec les peuples autochtones
et autres au sein de la communauté montréalaise que
j'ai la chance d'appeler ma maison.

Maintenant, je vais vous parler en fournissant un
aperçu du droit international humanitaire.

Je vais fournir les points de référence pour après
parler avec nos panélistes.

Je vais répondre à ces questions, mais c'est une
manière d'entamer toute dialogue au niveau du droit
international humanitaire qui s'applique dans les
conflits armés.

Nous apprenons en lisant, en interagissant, et
maintenant je voudrais partager un petit vidéo de CICR.

Ça dure cinq minutes ça couvrecouvre le même terme que je
Je vous parlez de partager l'écran à la vidéo.

La loi de la guerre en bref.

Depuis la nuit des temps, l'homme règle ses conflits par la violence.

Au fil des siècles, des peuples du monde entier ont essayé de limiter la brutalité de la guerre.

C'est cet esprit humanitaire qui a conduit à la première convention de Genève de 1864 et à la naissance du droit international humanitaire contemporain.

Ces lois universelles de la guerre fixe des limites au combat et protège ceux qui n'y participent pas ainsi que ceux qui ne sont plus en mesure d'y participer.

Pour y parvenir, une telle distinction nette doit être faite entre les personnes et les objets pouvant être l'objet d'attaques et ceux qui doivent être épargnés et protégés.

Surtout, les civils ne doivent jamais être pris pour cible. C'est un crime de guerre.

Quand ils sont entrés dans notre village, ils ont crié qu'ils allaient tuer tout le monde.

J'étais si effrayé que je me suis caché dans la brousse.

J'ai entendu ma mère hurler.

Je ne pensais pas que je la reverrai à nouveau.

Toutes les précautions possibles doivent être prises pour épargner la population civile et les biens indispensables à sa survie.

Les civils ont le droit de recevoir l'aide dont ils ont besoin.

Les conditions dans lesquelles vivent les prisonniers ne m'avaient jamais préoccupé.

Mon frère était mort à cause des gens comme lui.

À mes yeux, il n'était rien d'autre qu'un ennemi.

Puis, j'ai compris que derrière les barreaux, il était hors d'état de nuire et ne représentait plus une menace, ni pour moi, ni pour la famille.

Les lois de la guerre interdisent de se mettre soumettre les détenus à des actes de torture.

Quel que soit leur passé, ils doivent recevoir de l'eau et de la nourriture et être autorisé à entrer en contact avec leurs proches.

Cela préserve leur dignité et les maintient en vie.

Le personnel médical sauve des vies.

Parfois dans des conditions très dangereuses.

Plusieurs combattants des deux camps avaient été grièvement blessé dans une violente bataille.

Nous les transportons à l'hôpital le plus proche.

À un point de contrôle, le soldat nous a menacé et exigé que cet homme soit pris en charge.

Je vois les minutes défilent.

Je craignais qu'il ne succombe tous à leurs blessures.

Le personnel médical doit être autorisé à faire son travail.

La Croix-Rouge ne doit jamais être attaquée.

Les malades et les blessés ont le droit d'être soignés indépendamment du camp auquel ils appartiennent.

Les avancées technologiques de l'armement ont dû s'accompagner d'une adaptation des règles de la guerre.

Certaines armes et méthodes de guerre ne font pas la distinction entre civils et combattants.

Il a donc fallu imposer des limites à leur utilisation.

Il se peut qu'à l'avenir, des robots entièrement autonomes combattent la guerre, mais ces robots seront-ils faire la distinction entre une cible militaire est une personne qui ne devrait jamais être

l'objet d'une attaque?

Aussi sophistiqué que les armes puissent devenir, il est essentiel qu'elle respecte les règles de la guerre.

Le droit international humanitaire consiste à faire des choix qui préservent un minimum de dignité humaine en temps de guerre.

Il permet qu'une fois la dernière balle tirée, il sera de nouveau possible de vivre ensemble.

- Merci beaucoup d'avoir partagé cette vidéo.

Nous allons pouvoir en parler petit peu.

Elle contient tout ce qui concerne le droit international humanitaire DIH. C'est une formulation simple et l'application est très compliquée. On peut faire une vidéo de cinq minutes on peut passer 20 ou 30 ans de carrière dans ce domaine a travaillé dans le cadre universitaire.

Vous pouvez commencer à présenter le PowerPoint.

Nous pouvons aller directement à la deuxième diapositive.

Le DIH et les commentaires que nous en avons faits.

Qu'est-ce que c'est?

Un ensemble de lois qui s'appliquent en cas de conflit.

Cela fait parti du droit international, c'est-à-dire qu'elle dépend des états qui ont des droits et les obligations.

Les rôles sont appliqués sur les individus, mais c'est vraiment l'État qui fait ses lois.

Le DIH a vraiment une place spéciale dans la loi nationale puisqu'il fait face aux situations les plus violentes que l'on puisse trouver dans la société.

Ceci s'applique aussi aux états et aux acteurs non étatiques.

Nous en parlerons tout à l'heure.

Au niveau des conflits armés non internationaux, il y a distinction dans ce cas là.

Cet ensemble de lois s'applique.

Il y a aussi bien sur les droits de la personne, les droits sur les réfugiés et l'environnement.

Elles interagissent.

Cela vous donne une bonne image ensemble.

Je reviendrai la discrimination, les traitements en temps de guerre, en temps de paix.

Cela ne se passe jamais bien, vous n'avez pas besoin d'être avocats pour le savoir.

Les droits de la personne de base sont toujours protégés.

Pendant cet événement, nous allons considérer les lois qui s'appliquent aux conflits et aussi les autres règles qui s'appliquent en principe.

Je vous ai mentionné que les DIH étaient simples dans sa formulation, mais l'application est vraiment très compliquée. Une autre façon de les définir, c'est ma définition, les DIH, c'est de trouver le bon équilibre dans toute situation entre les considérations humanitaires, de protéger la vie, et aussi de trouver un équilibre avec les nécessités militaires, les besoins militaires. De ce fait, cela s'applique dans une station où il y a des jeunes confirmés, une station de violence, donc la notion de besoins militaires doit être prise en compte.

Si nous ne faisons cela, cela ne sera pas pertinent pour les acteurs sur le terrain. Il n'est pas celle des eaux que nous ne voulons aucun problème avec les civils, en fonction de la charte des Nations unies,

mais une fois que nous arrivons à cet international, il est important d'avoir des lois qui protègent les personnes qui sont prises sous le feu mais aussi les combattants.

En d'autres termes, il a des limites peuvent être imposé quand on fait la guerre.

Nous allons voir (.

..) et creuser un petit peu.

Je vais commencer avec des points très juridiques.

Ce sont des termes que nous allons utiliser, donc excusez-moi.

Vous pouvez cliquer encore pour que d'autres chose apparaît sur la diapo.

Les avocats ne suis pas si bon technicien.

Les diapositives ont été faites ainsi.

Jus bello veut dire l'interdiction d'entrer en guerre.

Si vous avez des enfants ou des frères et sœurs, vous savez que c'est toujours difficile de savoir qui a assigné le conflit.

De ce fait, vous avez le droit de vous défendre mais il est assez difficile de voir qui attaquait tout d'abord qui s'est défendu.

Ensuite, vous pouvez vous impliquer dans un conflit armé si ceci a été autorisé par le conseil de la sécurité ou si c'est une menace à la paix internationale.

Ce qui est certain, c'est que quand les DIH s'applique, et que l'une des parties contrevient à l'une des lois internationales, par exemple traiter ou la charte dans ce cas-là, c'est le jus in bello.

C'est-à-dire quand vous êtes au milieu du conflit armé.

Cela s'applique à toutes les parties, on ne fait pas la

distinction entre les personnes qui a incité les attaques.

Cela est essentiel pour préserver l'humanité au sein du conflit.

Des lois de base qui confond protège les combattants et les autres personnes. C'est pour ceci que nous avons de corps de lois différents.

Est-ce que c'est seulement la guerre?

Au niveau du DIH, c'est plutôt de mesures d'urgence pour préserver les vies dans les conditions les plus terribles.

C'est pour cela que je vous dis que DIH est un ensemble de lois qui est pessimiste mais réaliste et peut s'appliquer sur le terrain pour protéger les vies humaines.

De ce fait, il est important de trouver cet équilibre entre les besoins militaires et les considérations humanitaires.

Nous pouvons maintenant passer à la diapo suivant.

Quelles sont les origines du DIH? Si vous avez suivi vos places au niveau du droit international, vous devez comprendre l'article 38 de la cour internationale de justice.

Toutes ces lois proviennent de traiter, de lois communes et aussi des principes de droit international.

En tant qu'avocat du DIH, nous adorons la convention de Genève dont nous avons toujours une copie avec nous.

C'est l'ensemble de leur principal que nous utilisons.

Cette convention de Genève, je vous en parlais. Il y avait quatre points.

Elle a été adoptée en 1949 et ratifiées de façon internationale. Il y a 197 états qui font parti de

cette convention.

Le même nombre de pays membres aux Nations unies.

Nous avons donc cet outil que la communauté internationale à adopter.

C'est cet ensemble de lois qui s'appliquent en cas de conflit. En 1949, c'était juste après la seconde guerre mondiale, donc il y a vraiment un dynamisme pour la cas la communauté internationale se retrouve pour contrecarrer les atrocités qui avaient eu lieu. De ce fait, c'est la convention de Genève.

elles ont été intégrées dans la loi canadienne et de ce fait il y a des répercussions au niveau international.

Il y a la convention de Genève est aussi un droit concernant la Croix-Rouge, une loi contre les crimes contre l'humanité. Vous pouvez donc voir que ces lois sont des publications assez récentes, surtout pour les crimes contre l'humanité. Je vous en parlerai tout à l'heure.. Surtout concernant la mise en œuvre.

Tout d'abord, vous avez peut-être marqué dans la vidéo que ceci a commencée sur le terrain de bataille.

La convention voulait améliorer les conditions de combat. Les personnes qui étaient sur le terrain ou en mer.

Comment gérer leur souffrance une fois le combat terminé. Il y a une section pour les champs de bataille sur terre ou sur la mer.

Où les prisonniers de guerre. Rappelez-vous, c'est en 1949 alors le traitement des prisonniers était atroce.

Les prisonniers de guerre qui était détenue, ceux-ci étaient vraiment maltraités. De ce fait, la convention a élaboré une ébauche concernant le traitement des prisonniers de guerre.

Ensuite, la convention parle de la protection des personnes civiles.

Tous ces aspects sont couverts par les quatre conventions de Genève.

C'est une réussite fantastique puisque cette convention s'applique partout dans le monde.

Le problème, c'est que cela s'applique seulement dans les conflits armés internationaux, c'est-à-dire quand il y a un conflit armé interétatique.

En principe, 90 % des conflits ne sont pas des conflits armés internationaux. Il y a un état qui est appliqué quelquefois, mais aussi des groupes non étatiques. De ce fait la convention de Genève ne s'applique pas ses conflits, sauf l'article qui est vraiment très important, l'article trois.

C'est une mini convention en elle-même qui établit les règles générales qui doivent être respectées dans les conflits armés non internationaux.

Passons maintenant à la diapo suivante. Je veux parler de l'évolution.

En 1977, de protocoles supplémentaires ont été ajoutés à ces règles.

encore une fois, je vous par des dates. 1949, juste après la seconde guerre mondiale. En 1977, que se passe-t-il? Les efforts de décolonisation, de libération, la guerre du Vietnam.

(...) établir de nouvelles règles qui complémentaient les règles établies dans la convention de Genève.

Ceci nous a donné le protocole numéro un avec les règles pour protéger les victimes par des conflits internationaux.

On adresse aussi les conflits et les libérations, le

deuxième protocole se penche sur la protection des victimes et des conflits armés non internationaux dont j'ai parlé.

Ce sont vraiment les plus communs au XXe siècle.

Nous avons aussi un troisième protocole plus précis qui concerne le mouvement de la Croix-Rouge. Il a été adopté en 2005.

La croix et le croissant, bien qu'il n'y ait pas de symboles religieux, dans certains domaines il y avait des problèmes. Nous avons fait des efforts pour me battre, puisque bien sûr, que tu peux être neutre?

Un carré et un cristal, c'est un peu l'emblème que nous avons eu.

Pour revenir à ces deux protocoles supplémentaires, et n'ont pas été tous ratifiés, seulement par deux tiers des états.

C'est une belle réussite.

Cependant nombre des états n'ont pas signé qui sont impliqués dans des conflits armés non internationaux.

En revanche, nous avons vraiment un ensemble de lois très robustes avec cette convention de Genève et les protocoles supplémentaires.

Nous pouvons passer à la prochaine diapo.

Quand il y a conflit armé, je vais vous donner un petit peu discours.

Ceci est le cas du fondement du tribunal international de Yougoslavie.

C'est une référence utile.

L'existence de conflits armés quand il y a un recours aux forces armées entre les états ou une violence engagée par les autorités gouvernementales et les groupes armés.

Ces conflits dans un état, je vous en parlerai tout à l'heure dans une autre diapo.

L'autre chose, c'est qu'au niveau international, quand il a les frontières, vous avez mobilisation de l'armée internationale. Quand ce sont des groupes armés non étatiques, la situation se complique.

Vous pouvez toujours garder à l'esprit que dans ces situations, les droits de la personne de base sont protégés.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Vous pouvez y aller.

Voici le visuel que vous voulez voir. Nous avons (...) vous avez deux parties qui font une guerre, vous voyez qu'il y a un petit pointillé. Il y a d'autres stations de violence qui ne sont pas réglementées par le DIH. Dans ce contexte, vous pouvez voir différents forces armés et vous pouvez voir se combattre. Il peut y avoir différents groupes armés.

Désolé j'ai mis la diapositive en français.

Alors je voudrais juste vous parler des différents exemples par exemple en Syrie vous avez le Nord et le Sud et ce qui se passe ça présente des défis des difficultés pour les avocats à DIH.

Une situation de violence implique le DIH et il y a aussi le (...) lors de l'engagement d'un conflit Army, ça implique la charte des Nations unies. Nous pouvons passer à la prochaine diapositive.

Je sais que je suis limité alors je vais parler en vitesse.

Maintenant, nous avons une formidable panel alors peut-être je vais prendre quelques minutes. Alors DIH nous avons les droits de Genève et les droits de la

Genève régissent la protection des personnes tandis que la (...) la force conduite des hostilités. Alors, il y a ici les personnes qui bénéficient d'une affection. Qui sont ces personnes ? Bon.

Les civils qui ne participent pas directement. Cela inclut les hommes, les femmes, les enfants, les combattants blessés et malades et aussi les personnes médicales et religieuses. Par exemple, les personnes qui sont privées de leur liberté, les prisonniers, ça c'est une question technique.

Mais les personnes qui sont privées de leur liberté, il se trouve en détention parce que on ne plus qu'il lutte dans le conflit au niveau des enjeux de sécurité. Il y a section de la loi qui s'applique. Alors voici la protection de l'action militaire partielle. C'est tout un mouvement. Alors il y avait quelque chose du conseil de sécurité adoptée par le conseil.

La résolution qui a été adoptée en 2021.

En Afghanistan.

Pour les Nations unies, les autres acteurs humanitaires. Il faut atteindre les populations et la Croix-Rouge canadienne est impliquée là-bas.

Et puis il y a plusieurs besoins, surtout en hiver.

Aussi, le CICR est impliqué.

Vous pouvez imaginer que dans le contexte actuel, c'est plus facile de le dire mais pour le faire, il faut fournir de l'aide humanitaire.

Dans ce contexte, sa capture l'importance de la protection de l'action humanitaire impartiale.

Prochaine diapositive. Voilà.

Mais dernière diapositive. Maintenant je voudrais parler des limitations, dans la guerre il y a des

limites. L'article 22 de la convention de la (...) on peut parler de ça mais ça va me prendre 40 heures pour ce thème mais je vais essayer. C'est le droit des gens d'adopter des moyens de nuire à l'ennemi n'est pas limité. Quelles sont les règles ?

Nous allons passer à la prochaine diapositive.

La distinction : si vous êtes combattants ou pas. Comme ça, il faut distinguer entre le civil et les combattants et les combattantes qui portent évidemment, des armes.

De ne pas essayer de tricher l'ennemi.

Alors le principe de distinction est un facteur clé.

Alors la proportionnalité, ça c'est lié avec ce que j'ai déjà mentionné : pour être pessimiste réaliste, vous pouvez imaginer qu'il y aura des dommages civils accidentels attendus.

Mais en même temps il faut prendre en compte la question de proportionnalité. C'est-à-dire il faut équilibrer l'avantage militaire anticipé avec les dommages civils accidentels attendus. Il faut prendre tous les précautions qui est possible pour que la population civile puisse évaluer le site. Si jamais il y a une attaque. Que ça va être fait durant la nuit, pour limiter les dommages imposés par cette action.

Prochaine diapositive s'il vous plaît. Nous voudrions mentionner tout cela mais censé l'utilisation de la violence sexuelle. C'est un concept qui est protégé dans le droit international humanitaire. Nous avons quelques sections qui parlent là-dessus. Qu'est-ce qui se passe dans les cas de violation du DIH?

Question de refaire quand il y a des violations ?

Alors il y a plusieurs différents aspects qui sont

mentionnés dans la convention de Genève.

De graves violations.

Si nous regardons le droit pénal international se trouve là-bas, il y a le droit national pour parler de la responsabilité de l'État et aussi dans la cour pénale internationale ça prend ces mesures aussi. Donc tous les différents documents qui répondent à la violence mais il faut s'assurer que les gens se conforment à tout cela. Alors comment s'assurer?

Les relations internationales, c'est un enjeu juridique mais c'est aussi politique.

Il faut adresser cela. Il a les mécanismes qui se trouvent dans les traités du DIH.

Et dans les tribunaux nationaux et internationaux, il y a les réparations et aussi des O.N.G. La société civile, comme vous-même qui assistent à cette conférence et aussi les médias. Maintenant je vais passer à la prochaine diapositive.

Tous ces concepts se rejoignent pour parler, pour où se trouvent les enfants dont le droit international humanitaire et aussi les les armées et aussi la participation de la société civile qui a été affectée par le conflit armé.

On applique tout cela dans le contexte actuel. Donc aujourd'hui, en gardant les mêmes idéales qui ont été passées par les générations. Comment tout ça se traduit aujourd'hui ?

Alors j'ai hâte de prendre vos questions dans les prochaines huit minutes. Je cède la parole à Docteur Flsher.

– Merci Docteur alors nous avons quelques questions de la boîte à clavardage.

Hier les troupes américains ils sont allés attaquer une maison dans le nord de la série ils ont dit que le nouveau chef était là et ils l'ont achevé, six enfants ont été tués, selon le DIH.

(.

..) J'ai pas déjà fait une analyse.

C'est-à-dire de la part de la Croix-Rouge mais ça c'est DIH : de cibler un dirigeant.

Ça peut ne pas être quelque chose de juridique et légal sur DIH.

Mais quelques points de réflexion : vous pouvez attaquer un combattant si ce dirigeant, ces leaders.

.

.

ils peuvent être la cible de l'attaque.

Ça peut être quelque chose de légal.

Dommmage collatéral.

Ça peut être possible si vous respectez la proportionnalité de tout cela.

Alors j'ai pas encore regardé tout ce qui s'est passé dans cette attaque.

Mais oui ça peut qualifier comme un crime de guerre.

C'est une mesure de précaution, si les mesures n'étaient pas prises, si une attaque a ciblé des civils.

.

(...) comment recueillir toutes ces données, faire la guerre c'est une question de capacité et de consultation stratégique. Il faut avoir un système robuste de prévention. C'est pas juste quelque chose que nous voulons faire bien mais c'est difficile quand l'action est en cours de regardé de manière rétro

visuelle. Peut-être c'est un crime de guerre et c'est pas possible de le dire en ce moment.

La guerre est compliquée. Votre vie est importante alors il faut prendre en considération tous ces volets.

Cela a besoin d'une analyse très profonde quand il y a les morts. C'est pas toujours une violation du DIH mais ça peut être une violation.

Alors il faut considérer avec une bonne analyse.

Je vais arrêter.

– Mais comment vous allez savoir que c'est un conflit ?

Quand c'est un conflit armé ou une situation de violence ?

Dès qu'une situation de conflit armé est en cours vous allez savoir ? Une question de violence interne qui va se passer avant. Par exemple, vous pouvez avoir des terroristes. Une attaque terroriste n'est pas nécessairement un conflit armé mais ça peut conduire à cela.

Quand une armée nationale est mobilisée, c'est assez simple.

C'est un conflit armé.

Mais souvent, il y a des groupes non (...) vous pouvez regarder la chaîne de commandement et ça c'est, c'est mon propre analyse au niveau de ma perspective de recherche. Quand vous avez quelque chose, quand plus systématique organisée et répétée, et ciblé où il y a des zones dans la map où vous voyez de la zone de conflit armé est atteinte et bien c'est une question technique.

Si les règles de base et qu'il faut à pas attaquer les civils, protéger les enfants, pas de viol comme mécanisme de guerre, alors il n'y a pas de brèche il

n'y a pas d'exception.

Si ces règles sont respectées, ça serait peut-être, on serait mieux.

Par ce que je n'aurais plus un travail mais ce sont les aspects qu'il faut faire dans le DIH.

Le comité international de la Croix-Rouge qui est vraiment active avec l'aide humanitaire dans le contre le conflit armé et a déjà.

Alors on peut déjà mesurer la situation.

En Ukraine, il n'y a pas de conflit armé mais nous avons cet enjeu dans l'esprit. Il faut juste surveiller ce qui se passe.

Juste un instant, il faut regarder la situation d'arbres globales.

La mobilisation de l'armée nationale (..) c'est un bon indicateur de tout cela.

– Bon peut-être la dernière question va être la suivante : intervenir dans le cadre d'un conflit armé international s'il y a un groupe qui a plus d'armes que les autorités en place, ceci est simple :

– c'est le type de question qui est vraiment complexe au niveau de l'application au niveau de l'art de la guerre dans ce que nous avons vu au XXe siècle.

Alors que les personnes ne sont pas équipées.

Je ne tente pas d'éluder la question. Ce droit s'applique aux deux parties pour cette même raison.

Vous pouvez passer à la loi et les combattants de la même façon.

Même s'ils ne sont pas les mêmes.

La façon dont vous allez conduire l'attaque dépendra d'une manière plus complexe au lieu de l'application.

(...

)Ce que je peux suggérer ce qu'il y a une pause et je peux être aussi ici pendant la période de questions. Je regarderai aussi certaines des ressources. Je peux partager avec le groupe puisque nous avons puisque nous pouvons avoir une conversation plus approfondie et je suis ravi de vous accompagner pendant ce processus. Merci beaucoup.

– Comme elle a dit elle sera ici pour la séance des questions après le panel donc c'est fantastique. Si nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions maintenant. Merci.

Même si il est important.

Maintenant, nous allons faire une pause. Nous allons nous retrouver à midi, dans 13 minutes. Vous pouvez prendre un café, étirer vos jambes et nous revenons. Merci.

Bonjour à tous nous allons commencer dans quelques minutes et nous allons poursuivre la conversation à midi lors de Saskatchewan pour ceux d'entre vous qui nous rejoignent il y a de l'information sur votre écran puisque vous sachiez utiliser l'interprétation.

Vous pouvez voir ici, nous avons aussi les sous-titres qui sont disponibles afin que vous puissiez suivre en français ou en anglais. Je vais afficher maintenant les liens de la messagerie si vous voulez utiliser les sous-titres. N'hésitez pas à cliquer sur le lien que j'affiche dans la messagerie.

Bon retour à tous.

J'espère que vous avez bien profité de la pose et que vous êtes bien installés maintenant. Je voudrais tous vous rappeler que vous participez à la conférence 2022 sur le droit international humanitaire établi par la

Croix-Rouge et l'université de Saskatchewan le département des études internationales. Pour ceux d'entre vous qui nous rejoignons, le sujet de cette année est les conflits armés. La protection des générations plus pures.

Alors je suis Christine Fisher et je suis professeur à l'université de Saskatchewan.

Je vais animer ce panel qui a lieu. Je suis ravi de pouvoir vous présenter nos orateurs. Ce sont des personnes qui sont vraiment un travail absolument exceptionnel dans le domaine du droit international humanitaire. Je voudrais vous présenter ces personnes et les activités qui tentent à protéger ces générations futures. Notre premier orateur.

(..

.) les enfants sur les générations futures et ont besoin d'être protégé de violence des atrocités de la guerre.

Nous aurons aussi des personnes qui sont sensibles. Il est important de nous concentrer sur ces personnes et ces populations vulnérables.

(...) la Croix-Rouge, Save the Children, War Child, etc.

ainsi que les territoires occupés.

Elle a aussi rédigé le rapport 2019 qui s'appelle (...) et conflits pour aborder les différents besoins des enfants.

Pour avoir une biographie plus complète, vous pouvez trouver sur le site Web de la Croix-Rouge.

Je vous encourage vraiment de lire ces biographies.

Notre prochain orateur et Jonathan Horowitzl, conseiller juridique basée à Washington ici où il se

concentre sur les nouvelles technologies de guerre. Les relations de soutien... (...) son travail juridique, il gère des équipes d'enquêteurs et fait des enquêtes sur les droits de la personne, les droits humanitaires au Kenya, en France, au sud en et bien d'autres endroits (...)

) à l'équipe de défenses juridiques. Il parlera des répercussions et des élaborations technologiques et combien ceci touchera les générations futures concernant la protection des civils.

Ainsi que les nouvelles techniques de guerres qui sont développées sur le champ de guerre.

Quelquefois, quand nous avons rédigé les droit international humanitaire, cela montre une base solide pour régler les nouvelles technologies de guerre.

Pour terminer avec que notre panel aujourd'hui vraiment pour vraiment ouvrir la porte sur une perspective pratique du DIH nous avons Nourhan Moustafa qui ne fera par du point de vue des conflits armés. Elle est en Égypte et nous parlera des droits humanitaires et comment elle est perçue et intégrée pour les jeunes adultes, les adolescents qui vivent dans leur pays ou dans les territoires de la région qui est touchée par le conflit armé.

(...

) Appelle des développements et les droits de l'homme en Égypte.

Liaison avec la coordination des activités et renforcer la capacité des jeunes à comprendre les mécanismes internationaux et la mise en œuvre du statut de la CPI au Moyen-Orient.

C'est vraiment un plaisir immense d'accueillir ces

trois personnes aujourd'hui. Je suis vraiment impatiente d'entendre ce qu'ils ont à dire. Je vais maintenant passer la parole à notre premier analyste. Nidhi.

– Merci Kristen.

Je vais parler de la protection des enfants durant les conflits armés.

Je vais commencer en disant que le nombre des droits humanitaires et des violations en cas de conflit et les chèques quant à la protection des enfants est vraiment importante. C'est peut-être intentionnel ou vraiment ciblé.

Nous allons commencer à avoir un petit peu la dimension du problème. Nous savons qu'à peu près 450 millions d'enfants aujourd'hui et vous pouvez doubler ce chiffre au début des années 90 dans les lieux de conflit, cela représente une augmentation de 75 % entre 2018 et 2019.

Il y a un enfant sur six qui est en zone de conflit.

En Afrique c'est un enfant sur quatre. Pourquoi se concentrer sur l'Afrique ? Une des particularités c'est le nombre d'enfants.

Il est donc prédit que cette tendance en continu pendant le reste.

Il y aura 1 milliard d'enfants, plus que la population totale, et un enfant sur trois sera dans la région sous saharienne qui fera que cette région arrivera à 818 de façon globale.

Nous avons estimé que 30 % de la population des invalidités dans des domaines de conflit. La proportion des enfants avec des problèmes et des handicaps les plus importants dans la période récente. Il y a des conflits et des recrutements d'enfants qui ont augmenté

beaucoup entre 2018 et 2020. Nous avons vu aussi une augmentation de 10 % de l'utilisation des enfants malgré la pandémie.

nous avons aussi la preuve de la violation des droits des enfants lors des conflits.

Il y a de nombreuses contraventions droits des enfants, et bien sûr l'utilisation et le recrutement des enfants, les kidnappings, les violences sexuelles et les attaques sur les écoles, tout ceci a augmenté en 2020.

La violation d'embaucher les enfants et de les estropier a été modifié. Diapos suivantes s'il vous plaît.

Les enfants expérience les conflits différemment des adultes, que ce soit au niveau physiologique et les répercussions niveau cognitives et développementales sont vraiment importantes.

Historiquement, les enfants sont conçus comme un groupe marginal et leur attention est posée à l'intentionnalité c'est intersectionnalité entre l'âge et sexe et (...) les risques sont différenciés pour les enfants et garçons.

Quand il y a des jeunes enfants, des pré-ados subiront des conséquences durables des conflits armés.

Les enfants d'orientation sexuelle diverse, bien sûr, quand il y a des caractéristiques sexuelles surtout quand elles paraissent être hors norme.

L'invalidité, leur handicap était un facteur vraiment important.

Il nous faut donc préparer les conditions.

Ceci peut vraiment toucher l'expérience des enfants pendant les conflits. Les enfants avec des handicaps.

Suivante s'il vous plaît.

D'accord merci.

Elles enfants avec des handicaps sont souvent les derniers êtres vu ou entendu. Ils sont souvent exclus des données au niveau des pratiques.

Les enfants avec des handicaps font souvent face aux violations plus fréquentes. Il y a les déplacements de population, et souvent les enfants handicapés sont laissés en arrière pendant les attaques armées.

Ce sont eux souvent qui sont brutalisés. Ils représentent une proportion vraiment énorme des personnes sont séparés. Il y a aussi des éducations. ils utilisent souvent des enfants en dessous de l'âge de 14 ans, même ceux qui ont des handicap, par exemple faire des attaques suicide.

la vulnérabilité des enfants est déterminée par leur sexe et la sévérité de leur handicap.

Par exemple, les enfants qui n'entendent pas bien son quatre fois plus à risque de violence sexuelle.

les garçons avec des handicaps quelquefois peuvent avoir la même liberté en fonction de leur sexe.

Ils ne peuvent pas toujours joint à l'extérieur. Excuse de l'interprète, fait de son mieux puisque l'oratrice ne porte pas de casque d'écoute.

Difficile d'interpréter.

Nombres des défis auxquels font face les enfants handicapés augmentent avec l'adolescence.

Exposition aux contraventions bien sûres exacerbe les handicaps existants et peut déclencher d'autres handicaps, par exemple des blessures non traitées lors de recrutement d'enfants ou le syndrome de stress post-traumatique, le VIH et les fistules, par exemple.

Après la survie.

Quand il y a une provision d'immunisation, les enfants aussi sont exposés aux maladies et bien sûr ils peuvent avoir des problèmes à vie.

Diapos suivantes, s'il vous plaît.

D'accord merci.

Encore une fois, nous ne pouvons parler de toutes ces problèmes, mais nous pouvons aussi parler des conséquences des conflits du point de vue des enfants.

L'enregistrement des naissances ne soit pas possible pour le nombre d'enfants touchés par les conflits. Il y a un nombre important d'enfants mariés avec des implications pendant toute la vie.

L'éducation bien sûr, la santé, l'accès à d'autres services est difficile. Nous avons la preuve que un âge en l'absence de documents peut avoir des répercussions longues dans la vie(...) et pour accéder à des protections spéciales.

La détermination... quand il y a des questions concernant. Excuse de l'interprète, le son n'est pas d'assez bonne qualité.

une des conséquences des conflits et l'augmentation de la fonction mariée.

Les filles peuvent être mariées pour une variété de raisons.

Il y a une façon étrange de penser que le mariage puisse protéger les filles.

Donc elles doivent parfois se marier très tôt.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

Alors, à quoi ressemble le visage (...) peut-être êtes-vous familiarisés avec quelques-uns qui évoluent au fil du temps.

À part les DIH, nous avons la commission des États-Unis concernant les droits de l'enfant et ce qui s'appelle (...) toutes ces mesures fournissent une base législative et normative solide non seulement complétée par des cadres régionaux comme la charte africaine des enfants mais aussi par une énorme non contraignante modifiée au fil du temps.

Nous avons différents principes liés aux enfants au niveau des forces armées, aux groupes armés.

La déclaration... il y a aussi les principes de l'année 2020, de Vancouver, sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement.

L'utilisation d'enfants soldats, bien qu'il ne soit pas au centre du mouvement, ces modifications constituent un point de référence essentielle pour le nombre de profs protection des enfants dans les conflits.

En réalité, les enfants ne manquent pas de droit, mais nous sommes plutôt confrontés à une crise de conformité.

La recevabilité doit être comprise dans une tout autre perspective et correctif.

Les mécanismes de responsabilisation peuvent modifier le comportement des parties. Il y a un certain nombre de mécanismes de responsabilisation.

Peut-être vous connaissez ce que nous appelons le MR M au niveau des graves violations des enfants en situation de conflit.

Le premier instrument de droit pénal international à incriminer et condamner au motif de recrutement et d'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

Nous avons eu les différents cours ad hoc au Rwanda, en ancienne Yougoslavie, et il y a aussi quelques

mécanismes en Syrie. Le groupe d'experts imminents sur le Yémen et la mission d'enquête indépendante sur le Myanmar, mais malgré tout cela, les possibilités de recours judiciaires et de responsabilisations des enfants sont limitées.

C'est incroyable de constater la rareté des poursuites pour de tels crimes et même la rareté des missions d'enquête des commissions d'enquête internationale consacre aux violations de droit international.

Surtout quand on parle des crimes contre les enfants. Les rares cas de poursuites judiciaires au fil des années ne répondent pas à la multiplicité des crimes sur les enfants dans le monde.

Il y a aussi la concentration sur les victimes et pas les préjudices secondaires.

Les crimes contre les filles ont souvent été presque exclusivement sur les crimes sexuels, mais il y a d'autres violations qu'elles subissent.

Il y a une limite à leur accès à des services et à la justice et à des réparations appropriées.

Prochaine diapo.

Les risques de protection tendance à se croiser, à se chevaucher, à s'aggraver mutuellement. Les politiques et les programmes humanitaires destinés aux enfants touchés par les conflits doivent toujours tenir compte de la manière d'une multidimensionnelle irréductible dans les filles et garçons et les enfants de divers orientations sexuelles handicapées ou non vivent les conflits.

Tu peux donc faire la communauté internationale? Voici quelques recommandations.

Je crois qu'il a la possibilité d'atteindre les

changements normatifs et établir des normes en défendant l'utilisation d'un langage sensible à l'âge, au handicap dans différents forums. Veillez à ne pas confondre filles femmes et garçons hommes. Traiter les enfants comme groupe homogène. Plaider pour que les enfants soient au centre des mandats de tous les futures enquêtes et investigations. Ils doivent être comme je disais au centre de ces enquêtes au nom de la cour pénale internationale. Nous pouvons assurer qu'il y ait des ressourcées financières et y compris l'expertises locales et des enquêtes étiques et responsables.

Comme les données empiriques restent le fondement du plaidoyer basé sur les faits, je recommande qu'il faut désagréger de manière systématique les données par l'âge, sexe et handicap.

Enfin, liée l'argumentation à l'action.

(...

) Pour atténuer à la fois les violations immédiates et les dommages secondaires à long terme à cause de conflits armés.

Je voudrais laisser le temps aux autres panélistes.

Merci.

- Maintenant, nous avons Jonathan Horowitz. Si jamais vous avaient des questions, je vous prie de les poser dans la boîte de clavardage.

- Merci.

Bonjour.

J'espère que vous m'entendez bien.

C'est un plaisir d'être ici. Merci à la Croix-Rouge canadienne et la faculté des études politiques à l'université de Saskatchewan de m'avoir envoyé cette

invitation à parler des conflits armés et de la protection des générations futures relie aux nouvelles technologies.

Pour ceux qui ne connaissent pas la CICR, nous sommes une organisation qui existe depuis 1863 et nous avons comme mandat de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de contribuer à la protection et à l'assistance des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence.

Depuis plus de 150 ans, CICR a vu des nouvelles armes, des nouveaux moyens et des nouvelles méthodes de guerre apparaître sur le champ de bataille et façonner la manière dont les conflits armés sont menés.

Aujourd'hui n'est pas différent.

Le DIH qui impose des limites à la guerre, comment cela s'applique à l'utilisation des nouvelles technologies?

Dans son avis consultatif sur les armes nucléaires, la Cour internationale de justice a rappelé que les principes et règles établies de droits humanitaires applicables dans les conflits armés s'appliquent à...

j'ai une citation ici: à toutes les formes de guerre et tous les types d'armes, y compris celle de l'avenir.

à quoi ressembleront les futurs champs de bataille?

Ce qui suscite peut-être le plus de réflexion, à quoi voulons-nous qu'il ressemble? Pour ce faire, nous devons préciser que le droit international humanitaire s'applique aux nouvelles technologies dégâts mais aussi, le cas échéant, certaines règles humanitaires internationales s'appliquent des technologies spécifiques.

Je n'ai pas honte de dire qu'il m'est impossible de suivre l'évolution de la situation niveau des nouvelles

technologies.

Quelques-unes sont classifiées, mais il y a la quantité en fonction de leur utilisation militaire, leurs conséquences humanitaire et habituelles et de listes en cascade(...) le CICR a identifié plusieurs domaines Internet spécifiques en ce qui concerne les nouvelles technologies de guerre. Il s'agit notamment des cibles capacités, des systèmes d'armes autonomes, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique.

C'est sur ces sujets que portera ma présentation.

Le CICR a également redirigé un document sur le DIH et l'utilisation d'armes dans l'espace.

En tenant compte du paysage des conflits, nous avons également produit des orientations sur la façon dont les acteurs humanitaires peuvent traiter les données de manière responsable.

(..

.) Notre compréhension de l'impact de la désinformation et que les discours de haine peuvent avoir sur les conflits.

Maintenant, au niveau de la cyber capacité, plusieurs développent des cyber capacités militaires et cela va simplifier au fil du temps, et quelle est l'importance juridique et humanitaire de l'intégration de la cybernétique dans la guerre?

Nous savons que nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté numériquement ou interconnecté ou les infrastructures essentielles de la vie quotidienne, les réseaux électriques et l'approvisionnement d'eau, les hôpitaux, les services médicaux, repose sur des technologies de l'information et des communications

susceptibles d'être perturbé dans le cyberspace.

Cela peut entraîner des conséquences humanitaires dévastatrices.

Nous avons vu aussi que le monde numérique (...) service militaire et civil.

Cela signifie que même lorsqu'un objectif militaire est identifié dans le cyberspace comme étant une cible légale, il subsiste un risque potentiel qu'elle attaque d'une telle cible puisse causer des dommages fortuits importants au civil.

Nous savons que le cyberspace offre un environnement dans lequel une victime d'un cyber incident ne pas connaître l'intention derrière ou l'identité de la responsable.

(...) tous les différents risques en situation de conflit armé. La cybernétique constitue un exemple important de domaine où il est nécessaire d'expliquer que les DIH s'applique et aussi de préciser comment les règles du DIH s'appliquent.

Dans le passé, le terme attaque, qu'il s'agisse de mosquées, de mortier, d'artillerie ou domicile air sol était un concept bien compris.

(..
.) l'une des composantes fondamentales confirmées.

Il n'est pas surprenant que dans le but d'épargner les civils de ses dangers, les principes de distinction et de proportionnalité et de précaution ne s'applique pas comme d'attaque.

Les DIH définit une attaque comme un acte de violence contre l'adversaire, que ce soit à titre offensif ou défensif.

Mais alors, domaine cybernétique, comment qualifier le

mot attaque?

Il est largement admis que les cyber opérations sont causées (.

..)Par exemple,si il y a un coupage d'électricité, cela serait une attaque selon DIH.

Au niveau du CICR un conflit armé, (...) constitue un attaque.

Nous avons besoin de faire du système que ce soit au niveau des échanges des actions systémiques bancaires qui ne fonctionneraient pas. Que ce soit de façon accidentelle. Ceci devrait être protégé par le DIH au niveau des impôts et des coûts.

Une compréhension plus restreinte de la notion d'attaque est relative aux opérations qui ont des dommages et créer des décès au niveau de la Croix-Rouge. Nous avons du mal à réconcilier à la réconciliation du DIH au niveau des systèmes autonomes en rejoignant plus largement au niveau des cibles.

Alors qu'il y a des fonctions au niveau des systèmes, une fois qu'il est activé, qu'il est lancé, on a choisi une cible dans l'intervention humaine, nous avons vu aussi des avances au niveau de (...) qui utilise sur mère, sur terre et que ce soit stationnaire ou mobile, que ce soit, que les cibles soient des objets ou des personnes.

Il y a des compréhensions au niveau de (.
..) qui ont évolué au niveau des années et nous tentons de répondre les constats des questions fondamentales. Quelles sont les fonctions autonomes utilisées par un (...) ou le système peut toucher de la force.

Nous avons des considérations déontologiques d'une machine qu'une qu'une machine prenne une vie et voir

les problèmes juridiques qui peuvent être soulevés quand systèmes autonomes d'armes qui sont utilisées et qui sont communs, dans le conflit.

Par exemple, dans une zone urbaine peuplée.

L'utilisation dans ce cas doit être en conformité avec les règles et les pratiques du DIH.

D'un côté, le CCR reconnaît que les étapes utilisées, les armes utilisées de façon autonome d'une façon qui est conforme au DIH s'il y a des limitations en place.

Ceci nous permet de définir ainsi à l'élimination. En recommandant qu'ils adoptent des règles contraignante internationale qui puisse empêcher l'utilisation des systèmes autonomes qui ne sont pas assez prévisibles et ciblés des humains.

De mettre aussi des limitations sur le système autonome d'armes comme délimitées ciblent ou l'utilisation géographique apportée du système. Avoir aussi des interactions entre les humains et les machines.

Ceci dit, maintenant je voudrais passer au troisième sujet qui est l'apprentissage de machines et l'intelligence artificielle. Ceux-ci utilisent des systèmes pour établir des tâches qui auparavant utilisaient l'intelligence humaine. La connaissance etc.

On utilise des systèmes avec des nombreuses données.

Bien sûr pour établir le fonctionnement et la l'apprentissage se passe à partir de l'expérience.

L'application en cas de conflit, nous voyons bien sûr qu'ils veulent utiliser le IA en conflit.

Ça peut être utilisé par un système d'armement autonome pour augmenter les informations des opérations ou ça peut aussi fournir de l'information que les décideurs

pourront utiliser sur le terrain de bataille.

Comme par exemple des cibles.

Au niveau du système RCRC.

Donc ce IA réparti de AWS et ceci nous inquiète car on parle d'imprévisibilité et au niveau des utilisateurs pour voir si le système autonome a vraiment eu des résultats.

Pourquoi le CICR insiste au contrôle par l'homme concernant système autonome ?

Cela ne réglera pas tous les problèmes au niveau déontologique et autre que pose les IA mais si je peux donner un exemple c'est par exemple de voir si nous avons le droit de détenir une personne. Est-ce que cela représente à cette implication humaine ? Dans ce cas-là, il faut aussi considérer que le commandeur doit être au courant du système et de l'état d'apprentissage du système et quels sont les risques à vraiment faire confiance à ce système ?

Le préjugé des données aussi.

Et mise en cause dans la prise de décision. Il nous faut aussi considérer s'il y a représentation d'un risque de transfert des responsabilités des humains aux machines. Donc voici un petit peu certains des défis qui sont hors de contrôle par les humains au CICR il faut développer une réaction et un dialogue une réflexion.

Pour faire face à ses problèmes technologiques concernant le DIH.

Pour le temps qui me reste, si je peux dire rapidement au niveau des conflits armés, il est vrai que les IA représentent un potentiel important pour soutenir les actions humanitaires. Comme par exemple ce que la

Croix-Rouge. Ces outils sont bien sûrs considérés par les organisations humanitaires pour gérer les données et faire les analyses et pour en fonction d'un contexte opérationnel.

L'application permet d'évaluer mieux les besoins humanitaires et aussi le type dès que nécessaire.

Au niveau des applications pour (...) dans le domaine des actions humanitaires présentes aussi des risques et ont suivi des questions juridiques et déontologiques.

Qui doivent être pris en compte surtout concernant la vie privée et la protection des données et les droits de la personne, l'excitabilité et l'implication humaine.

Tout ceci doit être pris en considération puisqu'il y a des conséquences sur la vie des gens.

Donc ceci nous laisse d'un côté. Nous voyons le champ de bataille avec une collectivité importante. En fait que les services peuvent être disponibles. Il y a bien sûr l'anonymat et des acteurs de l'espace cyber et les risques que les décisions militaires soient prises avec une réduction du contrôle avec la connaissance des êtres humains en cas d'attaque et concernant la cible d'un autre côté, côté positif, je dois dire que les états considèrent cet environnement fragile.

Et cette équipe de processus peut établir des standards bien réaffirmés les limites établies par le DIH quant à la collaboration et aussi de l'implication du DIH dans la technologie. Il est impossible important d'établir des nouvelles règles.

Cela exprimera leurs perspectives sur ce point, du point de vue de la CICR concernant l'intelligence artificielle, il sera important que les états s'engagent dans un approche qui soit vraiment axée sur

les hommes. C'était important pour la conformité du CCR
e.

– Merci Jonathan.

Nous avons maintenant notre panel.

La troisième personne nous rejoint, Nourhan nous
rejoint de l'Égypte.

– Je suis vraiment être je suis vraiment ravi d'être
avec vous aujourd'hui. Merci aussi à la Croix-Rouge.

Pour le travail que vous avez fait organiser cette
conférence et de m'avoir offert cette occasion de
travailler pour les générations. Merci aussi à tous les
publics et qui nous rejoint aujourd'hui.

Alors que nous avons plus de 650 personnes je crois.

La plupart de ces personnes sont jeunes.

Ceci me ravit.

Il est important qu'ils comprennent bien les nouveaux
mécanismes relatifs au DIH.

Pendant ce panel, ma collègue en fait une bonne
présentation du DIH en parlant des enfants aux conflits
et en parlant des nouvelles technologies.

Ceci représente le défi auquel fait face le droit
international et militaire.

Cela nous fait penser que les pays et ses conventions...

il y a plus de violation au niveau du DIH surtout
concernant les droits des jeunes.

Le secrétaire général des Nations unies a souvent
mentionné qu'il est important d'impliquer des jeunes et
d'aider les pays.

Et afin de mettre en œuvre la convention
internationale. Cependant, c'est immense.

Je parle des jeunes au Moyen-Orient.

C'est important de donner un aperçu des conflits armés.

Le DIH est important.

Il est important aussi de considérer (...) la collègue va m'aider à représenter la prochaine diapositive.

Merci.

Je vais commencer à vous parler de MAAT.

C'est un groupe qui s'appelle ECOSOC.

Ma collègue va vous indiquer le site.

Il y a des opportunités pour vous de trouver des utilisations avec mon collègue. Ceci nous a rendu plus responsable nous a encouragé à participer aux traités internationaux pour soutenir les actions pacifiques.

En 2020, le matériel a dit qu'il y avait différents enjeux qui empêchaient l'accomplissement de la paix et surtout l'application et la mise en œuvre du DIH en général.

Merci et ici à MAAT on pense qu'il faut se concentrer sur le conflit armé. Il a produit ce rapport.

C'est-à-dire un rapport international qui, au niveau de ce qui se passe dans le conflit armé, nous avons, c'est-à-dire, 60 % des conflits armés sont actives depuis une décennie.

Et nous avons plus de 60 % des conflits armés depuis plus de 10 ans et il y a la prolifération des groupes non (...)

) impliqués. Nous avons trouvé que la quantité, que 21 et 33 de conflits armés actives dans le club, le numéro de groupe armé (...) sont impliqués.

MAAT a trouvé qu'il y a vraiment une brèche réelle au niveau de la connaissance des jeunes qui sont affectés surtout dans le DIH.

À cause de cela, j'aimerais me porter de l'exemple du Moyen-Orient.

Le nord d'Afrique.

Nous avons un gros problème.

Par ce que nous n'avons pas les cours de formation en sciences politiques et en droit et les jeunes d'ailleurs sont affectés et ils sont confrontés par plusieurs défis au niveau des ressources de l'éducation au sein des universités pour mener leurs recherches et nous avons trouvé plus de 80 % d'université ne peuvent, dans la plupart de ces universités les étudiants ne pouvaient pas réaliser leur recherche.

Mais selon les statistiques de MAAT, 60 % sont intéressés au domaine de DIH et moi je suis une de ces personnes parce que je ne parle pas anglais alors moi, c'est difficile par exemple, pour moi de communiquer avec la société internationale pour parler de la situation réelle dans notre région arabe. Nous avons des autres régions qui sont affectées. Alors il faut vraiment sensibiliser les personnes. Mais on n'a pas suffisamment d'accès à la possibilité pour apprendre le droit international humanitaire et je connais que le CICR il fait un grand effort pour enseigner le DIH avec les traductions et les différents enjeux. Par exemple il faut avoir davantage d'opportunités pour aider les nouvelles voies.

C'est ce que j'ai trouvé.

Par ce que tous nos organisations ont pas le financement suffisant pour que nos étudiants et les opportunités suffisantes.

Le groupe de travaux au niveau de la Croix-Rouge nous amenait quelques experts au sujet de ce domaine parce qu'on n'a pas d'accès l'éducation il y a une absence d'opportunité.

Alors, en 2020 le président de MAAT a pensé qu'il fallait avoir une nouvelle voie pour aider les jeunes au Moyen-Orient d'avoir davantage de connaissances et comme nous avons participation internationale, nous sommes responsables pour sensibiliser les communautés au niveau de MAAT et je pense que à l'avenir, il faut avoir plus de jeunes formés.

Alors : pourtant, MAAT a adopté l'idée qu'il faut avoir une nouvelle voie de jeunes dans le domaine de droit humanitaire et cela a été créé un nouveau type de dialogue où les jeunes puissent participer.

Nous avons créé un espace des jeunes des zones affectées avec des paires de différents pays du monde.

Alors nous travaillons avec un langage. Comment mettre en œuvre le DIH à l'avenir ?

Quand on pense à notre recherche nous avons des étudiants du Brésil et nous avons des étudiants avec cela et il y a aussi une étudiante qui parle l'anglais et alors, avec cet échange, les étudiants puissent apprendre plus (.
..)

..) de ne pas avoir tous ces critères au niveau de l'apprentissage de DIH.

Nous avons trouvé que cela est plus difficile parce qu'on travail sur la cession et nous disons aux étudiants comment faire la recherche et comment utiliser leur voix pour mettre en œuvre le DIH.

Nous avons créé un espace pour les jeunes qui se trouvent dans les espaces de conflits.

Pour qu'il puisse parler avec les personnes des autres pays des défis réels.

On a travaillé avec plusieurs personnes des différents nationalités.

En fait les jeunes de différentes nationalités. Alors ça c'est l'impact positif du soutien des voies d'interaction des jeunes qui ont été formés en provenance du Yémen, de Libye, et de Syrie... qui ont commencé à promouvoir le droit national humanitaire. Nous parlons avec la famille au niveau de la protection des civils.

On a dit que la population avec les différents travailleurs, comment protéger l'État de droit. Par exemple, aussi, le quand on pense du plaidoyer, est-ce qu'il faut se concentrer sur les nouvelles voies ? Dont DIH?

Oui.

On recherche la diapositive.

Il faut avoir les nouvelles voix en DIH.

Nous avons une augmentation des jeunes qui sont impliqués. Parfois ils sont des victimes.

Aujourd'hui, on estime à 300 000 le nombre d'enfants et de jeunes combattants activement impliqués dans les conflits armés.

Alors cette formation doit être mise en œuvre de manière correcte.

En intégrant le DIH et cela va faire en sorte que les choses soient différentes au sein de leur communauté.

(..

.) Oui nous avons besoin de notre mouvement de DIH en fait.

Il faut défendre les intérêts pour avoir des nouvelles opportunités pour changer en utilisant la plate-forme de DIH et en utilisant les médias sociaux par exemple.

Partager à quel point c'est important de mettre en œuvre DIH.

Je suis tellement contente de défendre les intérêts et tellement contente de promouvoir le DIH.

Voici une initiative qui est en ligne.

On cherche tous les différentes ressources pour ce sujet dans des différentes langues.

Nous pensons que surtout au niveau de la pandémie de la COVID, que les étudiants peuvent écrire au sein de leur université pour écrire à ce sujet et à partir de 2020, spécifiquement, nous sommes heureux que nous avons les jeunes arabes et les jeunes africains et d'autres pays du monde.

Nous espérons davantage de jeunes pour mobiliser.

Pour avoir une défense d'intérêts pour une nouvelle future.

Prochaine diapositive.

Les jeunes peuvent, la jeunesse comme nouveaux médias turent pour soutenir la mise en œuvre du DIH en 2022 parce que les régions à arabes ont 46 millions de jeunes entre l'âge de 15 et 25 en ce qui représente environ 33,6 % de la population totale du monde arabe.

Donc la participation des jeunes est importante.

C'est essentiel pour la mise en œuvre de ce principe.

Maintenant, je termine. Je voudrais recevoir vos questions.

Merci MAAT pour toutes ces opportunités.

Et merci à tous mes collègues cheNous pouvons faire changer les choses. C'est tout pour notre travail.

Merci.

Si vous avez des questions, j'ai une liste de questions déjà ici. C'est merveilleux.

Je vais voir. Si vous avez des questions vraiment urgentes, n'hésitez pas à les taper dans la messagerie.

Il y avait une question qui restait de la présentation de Sophie pendant l'introduction.

Je ne la vois plus.

Je pense que Karyn et Fatimah ont les questions pour nous.

Nous allons peut-être faire comme ceci.

Si je peux intervenir, j'ai fourni des ressources supplémentaires concernant la situation des uniformes.

Bien sûr, j'ai fait tout d'abord les DIH. On peut ouvrir ceci à la question. J'espère que certaines des ressources ont pu répondre aux questions qui ont été soulevées tout à l'heure.

Une question pour Jonathan.

Le développement de l'intelligence internationale, les ressources ont poussé à l'élaboration de nombreux drones qui peuvent être identifiés comme des ennemis sans interaction humaine.

Le réseau connectant les humains et les machines dans ce cas seraient perturbées.

Est-ce que la Croix-Rouge considère le meilleur point d'entrée ou puissent considérer (...) au niveau des cibles et considérant la protection des objets des personnes.

De l'intelligence artificielle.

- Merci beaucoup pour votre question.

J'ai aussi vu la question tout à l'heure, donc j'ai pu y penser.

Pour ajouter quelque chose, je pense que Patrick par des systèmes d'armes qui sont connectées par le biais de la connectivité numérique.

dans ce cas, les militaires se demandent comment créer des systèmes qui puissent fonctionner d'une façon

déconnectée et j'espère que cela comprend... éclaire un petit peu la motivation de la question.

Il y a deux façons de considérer cela, tout d'abord au niveau de mes remarques.

(.

..) de ce fait, quand il y a un système qui rompt cette relation, il y a un problème.

Le développement technologique ne veut pas dire qu'il sera en conformité avec le DIH, par exemple avec le protocole un il y a le paragraphe 36 qui exige que les états (...) le CICR dirait que nous demandons aux états d'exiger certaines limitations et réglementations quant au système d'armement qui inclut la rétention de l'interaction entre les hommes et les machines.

En sus de cela, il y a l'article 36 concernant l'examen des armes et la conformité des armes. C'est un point d'entrée, comme Patrick l'a mentionné. Est-ce que le commandeur qui rêve de connecter l'arme avec un système sur lequel il n'aurait aucun contrôle alors qu'il se déplace dans les airs ou sur terre et qu'il puisse aller vers la cible sans voir que cela participe à une stratégie au sens plus large ou un plan d'attaque.

C'est vraiment une question courante. Merci.

J'ai une question maintenant.

Quelle réussite a eu MAAT pour introduire le pillage dans les territoires occupés en Palestine et en Syrie? nous avons eu des discussions avec le conseil des droits de la personne. Il est assez simple de communiquer avec eux pour nous concentrer sur ces domaines de violation.

Nous essayons aussi d'améliorer la connaissance. Nous avons fait des formations des jeunes concernant les

règles de droit et comment les utiliser.

Comment faire les signalements aussi, les rapports, puisque ceci peut être difficile.

Et de sensibiliser les personnes pour se concentrer sur ce domaine confirmé.

Voici ma réponse.

Merci.

Maintenant, est-ce que vous considérez le recrutement des enfants, est-ce que vous pensez que ce recrutement a tendance à augmenter?

- Oui. En même temps, le relâchement et l'intégration des enfants est en croissance aussi.

Nous avons eu pas mal de réussite concernant les plans d'action et les sanctions et la mise en œuvre de ces différents mécanismes.

Il y a eu un nombre de libération d'enfants et d'intégration.

dans certains cas des enfants de quatre ans ont été utilisé, donc ces violations sont vraiment quelque chose dont nous pouvons nous soucier. Merci. Quels conseils avaient vous pour un jeune qui vit ailleurs et qui voudrait s'impliquer? Merci pour cette question.

nous n'avons pas plus de ressources pour interagir avec les acteurs internationaux, les comités.

L'Internet n'est pas si bon.

De ce fait, c'est difficile pour nous de trouver des ressources.

Et d'avoir des occasions.

Mon conseil pour vous tous dans le domaine des conflits armés, si vous êtes déjà aujourd'hui avec cette conférence, vous pouvez aussi en parler à d'autres amis dans votre pays.

Vous pouvez peut-être rejoindre une organisation humanitaire et vous portez volontaire, tout simplement.

Vous êtes ici à cette conférence, donc nous pouvons parler, raconter ses histoires.

Qui que ce soit qui souhaitent entrer en communication avec moi, je serais ravi de vous aider à trouver des opportunités et aussi pour trouver plus de connaissances.

Dans le domaine du DIH. Je pourrais vous envoyer mon courriel, mon adresse.

Je ferai de mon mieux pour vous aider.

D'accord, merci Nora.

J'ai une question ici.

(.

..) Qui passe de crise en crise.

Il ne semble pas qu'il y ait des lois humanitaires. Il y a aussi des soucis environnementaux.

Le pays est saisi par des gangs armés.

Il n'y a pas de moyen de restaurer les choses par les personnes en place.

Les attaques touchent vraiment beaucoup d'enfants et des civils. Est-ce que vous considérez que c'est une crise humanitaire et donc le droit humanitaire devrait être appliqué?

- Je vais répondre. Si les autres ont des commentaires à faire, je vais donner un commentaire général. Quand il y a une crise, cela ne veut pas dire toujours l'application du droit humanitaire.

Il y a peut-être beaucoup de vulnérabilité et de violence, mais s'il ne se qualifie pas comme un conflit armé.

Dans cette situation de conflit, et c'est ma propre

analyse, les droits humanitaires qui s'appliquent en temps armés et non armés puisque nous n'avons pas toujours un conflit où il y a vraiment une distinction claire.

ceci dit, cibler les enfants ou les civil, ceci déclenche la loi à appliquer..

Haïti est un exemple poignant avec en sus une situation de violence.

Mon analyse du conflit pour maintenant, ce qui ne passe pas laisser d'application du DIH. Je dirais plutôt que c'était une bonne nouvelle, il ne vous le voulait pas toujours une application du DIH puisque cela permet aux combattants de s'étirer les uns les autres.

Cela permet un certain niveau de violence que vous ne pouvez pas permettre dans les circonstances normales.

J'arrêterai mes commentaires ici. Si vous avez d'autres commentaires, merci de prendre la parole, vous êtes les bienvenus. Merci pour votre question.

Est-ce que quelqu'un veut aussi répondre?

Non?

Une question: si un pays finance un groupe militaire civil qui renverse un gouvernement, est-ce que ce pays est en contravention avec les DIH?

Sophie, je pense que cette question sera pour vous.

- C'est pour moi, c'est ce que je pensais.

Si la question vient d'un point de vue universitaire, je pense au cas du Nicaragua devant la cour internationale de justice où les États-Unis ont joué un rôle, cette question de contrôle efficace, est-ce qu'on doit fournir des formations, des financements des armes aux paramilitaires ou à d'autres acteurs non étatiques? Quand est-ce que l'État est vraiment impliqué et donc

responsable? À quel niveau?

Ce serait une question vraiment très intéressante, mais cela ne pas toujours avoir avec les DIH. Lorsqu'on dirige un conflit armé, les deux parties peuvent être en contravention avec le DIH. C'est la responsabilité de l'État.

En fonction de la charte des Nations unies, l'État ne devrait pas s'engager dans une guerre.

Et devrait s'appliquer soutenir les groupes de façons proactives. C'est plutôt politique. Cela peut mener à la guerre, mais quand il y a un conflit armé, vous ne pouvez plus considérer ceci.

Je vous encourage à considérer le cas du Nicaragua.

Je ne me suis plus de l'année.

C'est la balance entre le cadre juridique et autre.

Je pense que c'est très sain pour Jonathan.

Merci pour cette conversation intéressante.

Qu'en est-il du travail de CCR avec le travail avec les différents acteurs pour respecter les DIH, par exemple de soutenir des relations dans des conflits armés?

Est-ce que ce programme est un programme qui a du succès?

Quels sont les risques, les avantages des bénéfices, nous voyons de plus en plus de relations de soutien qui émerge dans les conflits autour du monde. Aussi, il y a des règles juridiques au sein du DIH pour que les parties respectent ainsi que le CICR qui a vraiment des vues de ce que cela comprend et aussi il y a d'autres considérations qui disent de soutenir les parties.

C'est quelque chose à quoi on doit penser qu'on s'applique avec des alliés pour fournir du soutien.

Donc je vais mettre maintenant dans la messagerie dans

un moment.

Afin que vous puissiez avoir un large éventail de ressources.

C'est un domaine en croissance.

Moi je vois connu des succès. Il y a des différentes manières que nous pouvons mobiliser et engager de manière respectueuse.

On a eu du succès au niveau de mobilisation de politique avec des différents étapes.

En posant la question si vous désirez comme enjeu de politique faire que vos partenaires puissent comprendre c'est politique, ça c'est une réponse brève ou peut-être pas tellement brève à votre question.

J'espère que cela vous donnera un peu de paix au niveau de ce qu'on fait là-dessus.

– J'ai une autre question là-dessus, mais je pense qu'il y a, pourriez-vous appliquer le DIH des alliés et des groupes non (...) ?

Dans ce cas, le mot allié est un moment intéressant. Je vous indique de faire vos commentaires au niveau de DIH s'applique aux parties... je ne comprends pas bien la question vous pouvais fournir vos commentaires dans la boîte de clavardage.

Mais les partis tiers peuvent être impliqués pour protéger les pouvoirs sous la convention de Genève.

Ils ont quelques devoirs qu'ils doivent faire.

L'idée de contrôle mondial au niveau de comparé au contrôle effectif, c'est quelque chose politique. Une forme régionale, il faut comprendre les dynamiques du pouvoir dans le conflit armé mais les règles de DIH Syntec à toutes les parties impliquées. Un groupe non impliqué au niveau qui participe et s'implique dans les

(...) pour contester une partie de conflit armé alors les règles de grillage vont s'appliquer à c'est tellement compliqué d'appliquer tout cela parce que c'est tellement politique. Cela justifie pourquoi nous avons les balances justes à (...) il faut avoir la séparation et appliquer les règles de DIH alors si un allié est impliqué dans un conflit armé, on s'applique le DIH mais si ils sont pas vraiment impliqués, c'est peut-être les Nations unies qui peuvent être impliquées mais c'est quelque chose qui ne s'applique pas à la convention de Genève.

– Alors je n'autre question, c'est concernant l'attaque cyber et le piratage du système informatique (...)

– ça c'est un peu compliqué.

Je voudrais savoir qu'est-ce que vous voulez dire au niveau de piratage ?

Ça veut dire que vous êtes dans le système informatique et vous voyez ce qu'ils font et vous (...) les informations mais ce que vous êtes en train de perdre quelque chose ? Est-ce que vous faites le dommage voulez changer le la fonctionnalité du système ?

Oui ou non?

Pour le CICR, nous avons démâté là-dessus. Ainsi il faut avoir le dommage physique pour qu'il y ait une attaque pour s'appliquer certain règles de DIH ou est-ce que la perte de fonctionnalité suffit pour constituer une attaque pour que le DIH s'applique. Le CICR informatique (...) peut-être que je ne répons pas clairement votre question mais c'est là quand je parle d'une analyse juridique. Je voudrais juste agréer et ajouter une chose.

Sophie, j'imagine que je vous parlais d'une cyber

activité associée avec un conflit armé parce que sinon, le DIH ne va pas réglementer cela. Par ce que cela réglemente les actions axées avec un conflit armé.

Merci.

– Merci pour votre question. Peut-être nous avons le temps pour deux questions additionnelles. Ça c'est pour Sophie, et peut-être une autre pour tout le monde.

Ce qui pour tout le monde, et vous pouvez passer là-dessus, qu'est-ce que vous voyez avec la préoccupation principale pour les générations ? Ça c'est pour tous les panélistes au niveau de vos propres intérêts et votre travail quotidien ? Avant cela, avant de répondre à cela, Sophie j'ai une question pour vous.

Doug a posé la suivante question : il dit et j'ai parfois entendu une distinction entre les combats légaux et illégaux. S'agit-il d'une distinction réelle et qu'elle serait la différence ?

N'importe qui peut être compétent dans un conflit armé.

– (.

..) Je pourrais partager quelques références. J'ai déjà parlé de notre livre des différents cas.

Soit vous êtes civils ou soit vous êtes combattants.

Alors c'était ce qui sortit après en septembre.

Outre les choses que j'ai mentionnées, les détenus, les civils, tout... il y a le concept qu'il y avait un combattant et il était illégal alors le troisième volet de la convention n'applique pas alors il fallait faire une analyse comme un terroriste n'existe pas sous DIH.

Soit vous êtes civils, soit de combattant mais on peut avoir une analyse sophistiquée. Je ne veux pas prendre trop de temps. Je vais laisser, et je réponds à votre question.

Je peux laisser la parole aux collègues.

C'est le manque de respect pour le droit international.

Les gens qui trichent. Les gens qui ne veulent pas et reconnaissent mais ne veulent pas appliquer ces règles.

Alors ça c'est quelque chose de plus philosophique. Ça c'est une des préoccupations. On va pas respecter ces règles là.

C'est comme un changement d'attitude.

Vers droit. Parce que nous avons des règles pour les êtres humains. Nous avons adhéré à ces lois et pour moi, c'est préoccupant de ne pas sonder, s'engager là-dessus. Je voudrais entendre la réponse de mes collègues là-dessus. Merci pour votre question.

– Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui désire fournir une réponse ?

– Je pense qu'avec ma perspective je vois une des préoccupations c'est la conformité des crises alors sur les papiers, on a ajouté tous les protocoles et le paysage.

La structure est la n'a pas la responsabilisation au niveau des états, au niveau des individus et pour moi c'est tellement préoccupant. Parce que les conséquences pour les enfants à long terme au niveau des enfants qui peuvent éprouver ses conflits, ça devient leur vie.

Ça devient un des éléments intergénération analyse processus cyclique est tellement difficile.

Par exemple, les filles qui ont été abusées sexuellement et ils ont des enfants à cause de leur abus sexuel.

Alors en sachant que si l'origine de ses enfants ça peut être des choses difficiles.

Au niveau de ce qui se passe de la responsabilisation

des agresseurs, c'est là où je laisse la parole aux autres.

– C'est mon opinion d'après moi, si on travaille ensemble, inaudible, si le pays peut faire l'espace pour prendre le risque les approches et les démarches pour promouvoir la convention internationale, la convention de Genève. La convention au niveau des droits de l'homme, le DIH pourra faire une différence vers le futur. Merci.

– Moi j'aimerais ajouter compléter ce qui a été dit. Je pense avoir une compréhension au niveau des enfants et des, généralement niveau des conséquences à long terme de la violence.

Comprendre cela, faire face à cela.

Au niveau stratégique avec et en étant concernée pour ses enfants.

La formation du DIH.

Pourquoi cela existe ? Ça doit être parti du discours parce que si les gens ne savent pas qui elles sont les règles ils vont violer ces règles.

Alors je voudrais remercier à tout le monde et aux organisateurs d'avoir cette opportunité de participer avec les autres conférenciers.

– Merci, merci à tout le monde (..
.) à toutes les personnes qui ont travaillé merci à tous nous avons plus de questions et on espère prendre et aller de l'avant avec ses enjeux du droit international humanitaire et comment cela va affecter notre génération et les futures générations.

Karen, désirez-vous ajouter quelque chose avant de conclure ?

– Merci d'être une partenaire avec l'université de la

Saskatchewan et avoir été la modératrice.

C'était formidable et à la fin de ce webinar, nous allons lancer un petit sondage pour recevoir votre rétroaction. Est-ce que vous avez aimé ce que vous n'avez pas aimé. Merci Docteur Fisher, merci à tous les intervenants, merci à la prochaine.